



Original : français

N° : ICC-02/11-01/11

Date : 8 juin 2012

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Silvia Fernández de Gurmendi, juge président
M. le juge Hans-Peter Kaul
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

**SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
*LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO***

Public

**Seconde Communication de pièces à décharge au Procureur le lundi 4 juin 2012
par la Défense du Président Gbagbo**

Origine : Équipe de la Défense du Président Gbagbo

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint

Le conseil de la Défense

Me Emmanuel Altit
Me Agathe Bahi Baroan
Me Natacha Fauveau Ivanovic

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Me Paolina Massidda
Me Sarah Pellet

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Le Greffier adjoint

M. Didier Daniel Preira

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. Par la présente, la Défense du Président Gbagbo notifie à la Chambre Préliminaire I la divulgation au Bureau du Procureur, le 4 juin 2012, de 3 documents à décharge qui ont été rajoutés à son inventaire de pièces, suite à l'autorisation de la Chambre¹.



Emmanuel Altit
Conseil Principal de M. Laurent Gbagbo

Fait le 8 juin 2012

À La Haye, Pays-Bas

¹ E-mail de la Chambre Préliminaire à la Défense du Président Gbagbo daté du 4 juin 2012 et intitulé « RE: Demande de clarification de la décision du Juge du 1er juin 2012 ».